

**Procès-verbal**  
**De l'Assemblée Générale Annuelle**  
**Association québécoise FRANCOGENIE**  
Mardi 17 juin 2014 à 18 h 30 - salle 2004 de l'École Polytechnique

**1. Ouverture et vérification du quorum**

En début d'assemblée, il y a 116 membres réguliers inscrits et en règle dans l'association. Le secrétaire vérifie le quorum qui s'établit à 12 membres<sup>1</sup>. 20 membres réguliers non administrateurs en règle sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint. 8 administrateurs sont également présents(cf. annexe 1).  
Le président déclare l'assemblée ouverte à 18 h 35.

**2. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée**

Il est procédé aux nominations de :

- Président d'assemblée : François Granger

*Proposé par Gérard Zanchi*

*Appuyé par Olivier Crouslé*

*Adopté à l'unanimité*

- Secrétaire d'assemblée : Gérard Zanchi

*Proposé par Catherine Klein*

*Appuyé par Fadi Khalil*

*Adopté à l'unanimité*

**3. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle**

Ordre du jour proposé cf. annexe 2) :

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée,
2. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Adoption des PV des dernières AGE de Novembre 2013, AGA et AGE de juin 2013,
5. Rapport d'activité,
6. Rapport du trésorier,
7. Nomination d'un vérificateur aux comptes ou renonciation à une telle nomination,
8. 10<sup>ième</sup> anniversaire de Francogénie,
9. Élections des administrateurs,
10. Nomination de 2 membres au comité de mise en candidature
11. Nomination ou renouvellement des 3 membres du comité de discipline
12. Levée de l'assemblée.

---

<sup>1</sup> Règlements Généraux, révision G 3.6: « Une prise de décision en Assemblée Générale n'est possible que si, en plus des membres du CA présents, 10% des Membres Réguliers, arrondi par le haut, sont présents ou représentés par le biais d'une procuration confiée à un Membre Régulier présent dans l'assemblée. »

Résolution d'adoption de l'Ordre de Jour :

*Proposé par Jean-Jacques Patard*

*Appuyé par Daniel Rabiau*

*Adopté à l'unanimité*

**4. Approbation des procès-verbaux des dernières AGE de Novembre 2013, AGA et AGE de juin 2013**

Les procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires de Novembre et Juin portant sur la modification des lettres patentes et règlements généraux de l'association ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de Juin 2013 (tous documents disponibles sur le site internet de l'association) sont déroulés en séance. Une correction a été demandée par François Granger dans le PV de l'AGE du 19 juin 2013 (suppression de la mention « s'oppose alors au vote à main levée et » au point 2.2). Les PV n'appellent pas d'autres commentaires de l'assemblée.

Résolution d'adoption en bloc des Procès-Verbaux, moyennant la prise en compte de la correction demandée :

*Proposé par Rosita Swikidisa*

*Appuyé par Arnaud Divialle*

*Adopté à l'unanimité*

**5. Bilan des activités 2013-2014**

Le bilan de l'activité de l'exercice 2013-2014 est présenté (cf. annexe 3).

A l'occasion de cette présentation, il est fait appel aux bénévoles pour plusieurs activités et animation de pôles.

Il est rappelé que le périmètre d'action de l'association dépend essentiellement de l'implication des membres qui pourront compter sur l'appui du Conseil d'administration pour mener à bien des projets et développer des activités.

**6. Rapport du trésorier**

Les états financiers de l'exercice 2013-2014 préparés par Ange Pasquini sont présentés par Catherine Klein (cf. Annexe 4). Toutes les informations sur les états financiers sont disponibles sur le site internet de l'association.

Cette présentation donne lieu au constat que l'exercice est sensiblement bénéficiaire et que l'ensemble des provisions pour financement des activités n'a pas été consommé. Cet état de fait est reflété dans les décisions du Conseil d'Administration concernant le budget 2014-2015 qui est ensuite présenté (cf. Annexe 5).

En particulier, sur le constat d'un taux de rétention trop faible à l'issue de la première année de cotisation, le budget 2014-2015 a été établi par le Conseil d'Administration en

considérant une baisse de 50% (20\$ au lieu de 40\$) sur le tarif de ré-inscription des membres dès la deuxième année de cotisation.

#### 7. **Nomination d'un vérificateur aux comptes**

Il est entendu qu'il n'est pas obligatoire (légalement) de faire vérifier les comptes par un vérificateur externe, mais qu'il est bon pour l'association d'impliquer des bénévoles pour cette vérification.

Le travail rigoureux du Trésorier (Ange Pasquini) est néanmoins reconnu par l'assemblée et la faiblesse des enjeux financiers de l'association milite pour une grande simplicité en termes de contrôle des comptes.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter sur :

1. La nomination d'un vérificateur des comptes (externe ou interne),
2. Ou la renonciation à une telle nomination.

La résolution de renoncer à vérifier les comptes par un vérificateur est :

*Proposée par Philippe Barthelemy*

*Appuyée par Arnaud Divialle*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 8. **10<sup>ième</sup> anniversaire de Francogénie**

A l'occasion du 10<sup>ième</sup> anniversaire de Francogénie, le Conseil d'Administration a décidé de lancer plusieurs actions :

- Un congé exceptionnel de cotisation a été décidé pour les membres ayant cotisé 5 ans ou plus à l'association afin de marquer la gratitude de l'association envers ces membres fidèles et souvent fondateurs,
- Un piquenique pour les membres et leurs invités est prévu le samedi 23 Août au parc Lafontaine,
- Un évènement de reconnaissance des bénévoles sera organisé (date encore à fixer) afin de les remercier de leur implication dans l'association,
- Une soirée festive sera organisée à l'automne à l'attention des membres et des invités de l'association dans la communauté.

#### 9. **Élections au conseil d'administration**

Les mandats de **Sandra Boyer** et de **Gérard Zanchi** arrivent à expiration.

La mise en candidature à ces postes conformément aux Règlements Généraux par le comité ad-hoc a donné lieu aux candidatures de :

- **Arnaud Divialle (administrateur sortant),**
- **Catherine Klein (administratrice sortante),**
- **Denis Laureillard (nouveau),**
- **Karim Zniber (nouveau),**

Les 4 candidats sont élus administrateurs de l'association à l'unanimité par acclamation.

#### 10. **Nomination de 2 membres au comité de mise en candidature**

Le rôle et le fonctionnement du Comité de mise en candidature est rappelé à l'Assemblée.  
**Amandine Gourves** et **Cyril Frasson** se proposent pour participer au comité de mise en candidature.

Ces 2 membres non administrateurs sont désignés en AGA par acclamation comme membres du comité de mise en candidature pour le prochain exercice.

**11. Nomination ou renouvellement des 3 membres du comité de discipline**

Le rôle et le fonctionnement du Comité de Discipline est rappelé à l'Assemblée.

3 membres se proposent pour composer le comité de discipline :

- **Olivier Crouslé,**
- **Daniel Rabiau,**
- **Francis Salvadori.**

La nomination de ces 3 membres non administrateurs comme membres du comité de discipline pour le prochain exercice est :

*Proposée par Arnaud Divialle*

*Appuyée par Fadi Khalil*

*Adoptée à l'unanimité*

**12. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

*Proposé par François Granger*

*Appuyé par Gérard Zanchi*

*Adopté à l'unanimité*

---



---

François Granger  
Président

Gérard Zanchi  
Secrétaire